

N°2025-05/52B

---

**Objet : AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE NORD-OUEST SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN – TRANCHE 4 – VOIE DU MOULIN : AVENANT N°2.**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	10
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>		0
<b>Présents :</b>	10	<b>Abstention :</b>		0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Dominique ANDRAULT.

**Date de convocation :** 25 juin 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon a attribué, le 1<sup>er</sup> février 2022, un marché de Maîtrise d'Œuvre N° 20220103MS au groupement d'entreprises BE2T/JCK INGENIERIE, pour l'aménagement de la Liaison Structurante Durable Tranche 4 – Voie du Moulin sur les communes de Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne, pour un montant de 17 500,00 € HT (taux de rémunération de 4 % appliqué à 437 500,00 € HT de travaux estimés).

Les travaux initialement prévus par le programme des travaux initial ont été modifiés après la présentation des différents avant-projets, en raison d'un nouvel aménagement réalisé à proximité. De plus, l'inflation ayant entraîné une augmentation des prix, l'avenant n°1 a été signé prolongeant le délai d'exécution initial de 2 semaines, portant le délai d'exécution à 5 semaines.

Le taux de rémunération de 4 % reste inchangé pour 652 750,00 € HT de travaux prévus, cependant, la modification du programme des travaux a eu une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 610,00 €
- Montant TTC : 10 332,00 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : 49,20%

Ainsi, le nouveau montant du marché public s'établit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 26 110,00 €
- Montant TTC : 31 332,00 €

Aussi, en raison d'une modification du programme des travaux intervenue à la demande du maître d'ouvrage, le délai global d'exécution est à nouveau prorogé de 4 semaines, portant le délai total à 9 semaines et la nouvelle date d'achèvement prévisionnelle des prestations au 30 septembre 2025.

Ce projet ayant pris du retard en raison de plusieurs modifications, il n'est pas envisageable de relancer une consultation complémentaire au risque de perdre les financements obtenus.

L'avenant N°2 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché et porte uniquement sur la prolongation du délai d'exécution.

**EN CONSÉQUENCE LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,**

☞ **APPROUVE** l'avenant présenté ;

☞ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier ;

☞ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

